

### LA «GAZETTE DU TRAVAIL»

#### RETARD DE L'ÉDITION FRANÇAISE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. J'avais l'habitude de recevoir avec trois mois de retard l'édition française de la *Gazette du Travail*. Ce matin, l'édition française nous est parvenue seulement deux mois en retard. Puis-je demander au ministre du Travail quand pouvons-nous compter recevoir cette édition en même temps que l'édition anglaise?

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail):** Nous faisons des progrès. Lorsque j'ai assumé mon portefeuille, le retard était de six mois; par la suite, il fut de trois mois et maintenant, il est de deux mois. Je remercie le député de m'avoir donné préavis de sa question. Parlant sérieusement, je lui demanderais de consulter la page 3 du numéro courant où il est mentionné que la publication simultanée se fera à partir du mois d'août de cette année ou vers cette date.

### L'HABITATION

#### LA PÉNURIE DE FONDS HYPOTHÉCAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Reid Scott (Danforth):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question relative à un problème au sujet duquel il a fourni des réponses durant toute la semaine. Je veux parler des difficultés croissantes auxquelles l'industrie canadienne de la construction domiciliaire doit faire face par suite de la pénurie de fonds hypothécaires. Son gouvernement a-t-il terminé son examen du problème et le premier ministre peut-il assurer de nouveau à la Chambre que la politique du gouvernement à cet égard sera annoncée demain?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Comme le ministre du Travail l'a laissé entendre, monsieur l'Orateur, il pensait ou espérait pouvoir faire une déclaration demain ou au début de la semaine prochaine. Nous avons examiné de nouveau la question ce matin, et je puis dire que nous ne serons pas en mesure de nous prononcer avant la fin de semaine, mais je puis assurer à mon honorable ami qu'une déclaration sera faite au plus tard mardi prochain, au cours de l'après-midi.

### LA DÉFENSE NATIONALE

#### LE CAMP DE VALCARTIER—LES EXPROPRIATIONS À SHANNON

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je voudrais

demander au ministre associé de la Défense, à la suite de son pèlerinage récent dans la région de Shannon et du Camp Valcartier, si on a pris une décision, ce qu'il pense de la réaction des citoyens et quelles mesures le gouvernement va prendre.

**L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, il y a quelque temps, j'ai informé la Chambre que j'allais me rendre moi-même dans la région de Valcartier pour étudier les instances formulées par quelques résidents du village de Shannon ou par leurs porte-parole, surtout pour constater l'effet que l'expropriation des terres aurait sur Shannon. Le mardi 26 avril 1966, j'ai rendu visite à plusieurs habitants de Shannon et j'ai examiné, en auto et en hélicoptère, tout le nouveau terrain d'entraînement.

Notre ministère a toujours eu comme programme et comme politique de faire tout ce qui est possible pour respecter les droits de ceux dont les propriétés sont touchées par les expropriations rendues nécessaires par les besoins militaires. On a fait une étude très soignée et définitive de nos exigences actuelles et futures; et j'ai décidé, en tenant compte des effets sociaux et économiques comparés aux besoins militaires, qu'un terrain un peu moins grand répondra à nos besoins actuels pour l'entraînement militaire d'une façon optimale sinon maximale.

Par conséquent, j'ai donné instruction pour qu'aussitôt les relevés terminés et les titres préparés, un avis modifié d'expropriation soit enregistré qui réduira le terrain acheté, en supprimant les lots 419 à 433 inclusivement du rang 6, les lots 604 à 610 du rang 7, et les lots 677 et 678 du rang 8, tous de la municipalité de Shannon.

Il est entendu qu'une compensation juste et raisonnable sera versée quant à tous les éléments d'actif reconnus par la loi et j'espère que les personnes touchées par ces expropriations nécessaires pourront, avec le temps, combler leurs pertes grâce à de nouveaux intérêts et des locaux convenables. La Chambre peut être assurée que les personnes chargées d'arrêter le montant de la compensation tiendront compte des difficultés inévitables qu'entraîne un déplacement de ce genre.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, c'est assurément un pas dans la bonne voie. Puis-je demander au ministre dans quelle mesure la superficie qui devait